

Réf.: ST.17-0432

Luxembourg, le 23 octobre 2017

A toutes les sociétés d'assurance

Concerne: Mise à jour des seuils d'exemption du reporting statistique des sociétés d'assurance

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire BCL/2015/239 par laquelle la BCL a introduit une collecte statistique auprès des sociétés d'assurance ainsi qu'à notre lettre circulaire du 25 novembre 2015 précisant les seuils d'exemption pour les rapports mensuels et trimestriels.

Conformément au point 3.4.2 de la circulaire précitée et en application de l'article 7 du règlement BCE/2014/50, la BCL entend exempter certaines sociétés d'assurance des obligations de déclaration statistique mensuelles et trimestrielles.

Dans ce contexte, la BCL établit des seuils de collecte suivant les trois sous secteurs: (i) Assurance vie, (ii) assurance non-vie, (iii) réassurance.

A partir de 2018, les seuils ont été redéfinis pour tous les sous secteurs en termes du total des actifs du bilan des comptes excluant l'activité des succursales à l'étranger, tel que enregistré dans le rapport S4.3-L :

Total du bilan	en millions d'euros
Réassurance	70
Assurance vie	1000
Assurance non-vie	50

Les sociétés d'assurance dont le total du bilan, rapporté dans le S4.3-L de décembre 2016, dépasse le seuil sont appelées à remettre l'ensemble des rapports à la BCL (mensuels, trimestriels, annuel). Les sociétés concernées qui avaient jusqu'à présent bénéficié de l'exemption remettront, comme rapports initiaux, les rapports du mois de décembre 2017 pour le 29 janvier 2018.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que la déclaration annuelle est obligatoire pour chaque société d'assurance.

Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à contacter la BCL en envoyant un message électronique à reporting.assurance@bcl.lu.

Nous vous remercions par avance pour votre aimable coopération et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Cédric Arnould

Economiste statisticien

Philippe Arondel

Chef de la section Statistiques
économiques et financières